ne saurais désarmer sans autoriser les soupçons. »

L'audience est suspendue.

A la reprise de l'audience, on entend rapidement quelques témoins à décharge en faveur de Chiarisolo.

M. de Montbrun, ex-Chiarisolo comme secrétaire. Il n'a jamais eu à s'en plaindre sous le rapport de la probité.

De même, M. Stég témoigne en faveur de Chiarisolo.

M. Bayet, du *Temps*, a eu Chiarisolo sous ses ordres et témoigne de sa franchise.

M. Adrien Hébrard, directeur du *Temps*, vient en personne faire une déposition très en faveur de son ancien collaborateur.

Jamais M. Hébrard n'a chargé Chiarisolo de faire des démarches personnelles pour lui.

André Méchissedec avait organisé une représentation à Fontainebleau et il a entendu Mme Séverine qui voulait faire une campagne contre Max pour les faveurs dont il était l'objet, et M. de Labruyère lui disait : « Ne faites pas ça, c'est délicat. Les gens riches doivent rester tranquilles. » C'est le 14 mai 1895.

M. Thirel-Rapide a été à Fontainebleau chez Mme Séverine et il a entendu M. de Labruyère blâmer Mme Séverine et, par deux fois, de la campagne faite contre Max Lebaudy.

M. Macé, secrétaire de Mme Séverine a toujours entendu M. de Labruyère blâmer Mme Séverine. On lui cachait même le *Figaro*, où se trouvait le scandale de Deauville, article qui était excité encore Mme Séverine.

M. Macé témoigne que de Labruyère n'a jamais fait d'affaires louches.

Pendant ce temps, Me Decori s'est approché de son client, M. Rosenthal dit Jacques Saint-Cère, rédacteur au *Figaro*.

M. Rosenthal est malade, mais il essaie ne se tenir debout.

Interrogatoire de Rosenthal

Né à Paris en 1853, a fait son service militaire en France, au 59e de ligne, pourvu d'un conseil judiciaire.

En 1881, Rosenthal a été collaborateur d'une revue allemande. Cette revue avait un but d'alliance française. Puis rédacteur au *Voltaire* en 1882.

Le 7 avril 1879, Rosenthal était condamné par défaut, à 13 mois de prison pour escroquerie, mais il ignore toujours cette condamnation qui a été prononcée à la requête d'un usurier à moitié désintéressé déjà.

Mais vous n'êtes revenu qu'en 1886, c'est à dire après la prescription.

— Oui ; j'aurais pu revenir avant, mais j'ignorais cette condamnation ; j'étais journaliste, homme public, et je ne l'ai connue que dans le cabinet de juge.

Le président insiste et prie M. le substitut Pinson de lire certaine déposition peu favorable à M. Rosenthal.

C'est un cocher qui se plaint que, en 1876, M. Rosenthal lui a emprunté des cigares et l'a spolié honteusement.

On rit.

M. Rosenthal proteste et ne se rappelle rien depuis 1876.

On lit une lettre du père de Rosenthal qui recommande son fils, mais en faisant des réserves sur sa probité.

Il résulte, en somme, des débats, qu'il s'agissait d'une plainte portée par un nommé Girin, marchand de bijoux, qui a été presque totalement désintéressé.

Encore un cocher qui se plaint, puis un libraire M. Lemercier, qui est devenu un ami de M. Rosenthal et ne lui a jamais parlé de cette Hamaïde, une fille de brasserie, un marchand de fourrures, etc.

M. Rosenthal explique ce qu'il a dû devoir à partir de 1885.

Après publication du livre, l'*Allemagne telle qu'elle est* et M. Magnard s'engagea à écrire au *Figaro* pour donner des nouvelles de Tetranger et en janvier 1887, je fus chargé de la rubrique de Tetranger.

J'avais comme traitement au Figaro 5,000 francs par mois, 500 francs à la Vie parisienne, 2,833 francs au *New-York Herald*.

— Et cependant vous avez des dettes considérables, environ 200,000 fr. et vous gagniez environ 4000 fr. par mois. Mais abordons les faits de la cause.

R. Il y a deux plaisiers anonymes que l'on me demandait des articles sur les courses de Deauville. Je n'étais pas un spécialiste, mais en fait, j'étais un travailleur, je faisais quatre articles par jour pendant huit jours. Lundi je mis ainsi fin au même à Deauville avec Maxime Dreyfus. J'allais en cercle avec Maxime Dreyfus et Lucien Worms. Un jour, M. Lebaudy m'arrête à cheval d'une façon très pressante. Il avait Mlle Marsy, M. Bulensi, etc.

Après le dîner, je m'en allai. C'était un mois d'août.

Je revins à Paris avec M. Lebaudy et Mlle Marsy que je voyais à la gare.

D. Vous avez publié un article le 17 août dans le *Figaro*, et cet article n'est guère aimable pour M. Lebaudy. L'article est intitulé : *La grischeuse à Trouville*.

Il faut lire tout l'article pour le comprendre.

Le président lit l'article puis le commentaire de la *Libre Parole*.

D. Mécontent des ordres M. Max Lebaudy vous prévient une lettre où il accuse qu'après avoir écrit en mai par lui vous l'attaquiez aussi et vous répondiez par une lettre fort intéressante.

Et M. le président lit une lettre du 1er septembre signée : Rosenthal, où on croit voir une offre de services intéressés.

— Je n'admets nullement votre interprétation du texte.

Une discussion s'engage sur ce point et prend une certaine tournure.

— Parlez nous du 18 octobre, jour où vous avez vu M. Lebaudy au Val-de-Grâce.

— C'est M. Lebaudy qui m'a écrit de venir le voir. M. Lebaudy était très ému. Il voulait faire une campagne d'affiches dans les rues de Paris. Je lui ai fait un projet de lettre à l'adresse du *Figaro*.

Alors, il se rabattit sur une combinaison à l'étranger, notamment en Russie. Je lui dis que cela ne se pratiquait guère et le sor, je reçus une lettre où il me remerciait de ma peine mais renonçait à tout.

— Ce jour là, 18 octobre, vous demandez 40,000 francs à M. Lebaudy.

— Je le nie.

— Il y a une lettre de M. Max à Mlle Marsy qui constate le fait.

Voici la lettre : Saint-Cère vient de venir. Il demande 2000 louis, que lui faire ? Il s'agit d'une démarche en Russie. Je ne crois pas que je le verrai ces jours-ci. Mais 40,000 francs, c'est une trop forte somme.

— Je nie absolument et je n'ai même pas à expliquer pourquoi M. Max Lebaudy écrivait cela à Mlle Marsy. Je le nie absolument.

— Vous avez écrit après un article favorable dans la *Vie parisienne*.

— Cet article m'a été commandé par le directeur de la *Vie parisienne*.

— La prévention nous dit que le 17 août, dans le journal le *Figaro*, le 31 août dans la *Vie Parisienne*, vous avez dirigé des attaques contre Max Lebaudy et que votre silence a été acheté 7,000 francs, et vous avez demandé 40,000 francs. Voilà ce que la prévention vous reproche. Il y a quatre lettres : « Lebaudy Lebaudy m'intéresse et me donne envie de recevoir. Qu'est-ce que cela veut dire ?

— Il s'agit d'une lettre de femme et l'expression n'a aucun rapport. Du reste on a pillé ma vie ; on m'a accusé de bien des choses, mais des choses les plus abominables, et l'on m'a rien pu prouver contre moi.

Après une dernière question de M. le substitut Pinson sur la part que Rosenthal avait prise à la réforme de Max Lebaudy et qu'il nie de toutes ses forces, l'audience est levée et renvoyée à demain.

Ensevelli sous un éboulement

Tenay, 11 mars. — Hier matin, un nommé Morand, cocher, était allé au chemin de la côte de Boulin pour satisfaire un besoin naturel. A ce moment par suite des pluies, un éboulement se produisit ; toute la digue se trouvant au-dessus glissa et ensevelit le malheureux. Il laisse une veuve et deux enfants en bas-âge.

L'ex-premier ministre hova EN FRANCE

Marseille, 11 mars. — Le paquebot *Tananarivo*, courrier de Madagascar, est arrivé cet après-midi à 2 heures avec 85 passagers. Parmi ceux-ci se trouvaient le contre-amiral Rieusayne, qui a joué un rôle important à Madagascar, et Rainilaiarivony l'ex-premier ministre hova.

Le ministre déchu était accompagné de son petit-fils et de plusieurs domestiques. Il occupait à bord une cabine de 1re classe.

Rainilaiarivony est de petite taille, maigre, le teint olivâtre et les yeux brillants. Il paraissait malade et a franchi la passerelle soutenu par deux de ses serviteurs. Il portait un pardessus de drap brun tout garni de fourrures.

Pendant tout le voyage, il a gardé un silence absolu. Il se promenait sur le pont quand personne ne s'y trouvait.

Le capitaine du paquebot déclare ne pas connaître le sou de sa vie et peu de passagers l'ont aperçu.

Rainilaiarivony a été conduit à l'hôpital militaire où une chambre lui était réservée.

Il y recevra la visite du préfet des Bouches-du-Rhône qui l'avisera de son transfert en Afrique.

Une barque qui chavire DEUX MORTS

Pont-in (Ain), 11 mars. — Hier à midi, un terrible accident est arrivé sur la rivière l'Ain, au-dessous du hameau d'Allement.

M. Duchamp, fabricant de soieries à Lyon et propriétaire d'une chute d'eau qui donne l'électricité et la force motrice à plusieurs villages voisins, était venu visiter son usine et examiner les dégâts faits au barrage par les dernières inondations.

Il était accompagné de M. Guillon, ingénieur et de MM. Garrat et Dutour, électriciens, tous les quatre montèrent dans une barque en compagnie du gardien de l'usine ; mais lorsque chacun la barque, MM. Dutour et Garrat se sont noyés. Leurs corps n'ont pu encore être retrouvés.

M. Guillon avait déjà perdu connaissance lorsqu'il fut retiré de l'eau.

DOUBLE ASPHYXIE

Lyon, 11 mars. — Le bruit courait hier à St-Jean du Bournay qu'un prêtre et sa gouvernante avaient été assassinés au hameau de Revolet.

Or, il n'y a pas de crime mais accident. Un vieux prêtre M. Compini et sa servante ont été trouvés morts par suite d'asphyxie.

Cet accident est dû à l'imprudence.

LES INONDATIONS

Lyon, 11 mars. — Cet après-midi, une brèche s'était produite à Saint-Fons, à le digue du Rhône. Les eaux envahirent la plaine située derrière l'usine Lemas-Gobain, menaçant de renverser la maison Bailly, habitée par une quinzaine de personnes.

Nouvelles étrangères

La Crise italienne

NOUVELLES D'AFRIQUE

Paris, 11 mars. — L'*Agence nationale* publie la dépêche suivante :

« Rome, 11 mars, 12 heures 40. — Le bruit circule avec persistance qu'un combat doit lieu sur la côte favorable aux Italiens à élre livre du 1er au 4 mars.

« Il semble désormais certain que les Choans ne s'avanceront pas. Ils voudront éviter de se trouver trop éloignés de leurs centres d'approvisionnement pendant la saison des pluies. Il est même probable qu'ils se replieront vers Makalle après avoir occupé *Saligeat*, de façon à occuper pendant la mauvaise saison le triangle Adoua-Adigrat-Makalle.

« Des renseignements émanant de sources sérieuses permettent de croire que la conclusion de la paix est prochaine sur les bases des propositions faites par Menelick après la capitulation de Makalle. La difficulté est de trouver une formule qui puisse sauvegarder l'amour-propre de l'Italie. »

Nouveaux crédits

Rome, 11 mars. — Le ministère présentera mardi aux Chambres, une demande de crédits pour l'Afrique, qui sera probablement de 80 millions, couverts par des bons du Trésor, en attendant l'emprunt de liquidation.

Les renforts

Plusieurs paquebots sont partis de Naples pour Massaouah, emportant 3 bataillons d'infanterie, deux compagnies du genie, dont les mulets seront embarqués demain à Messine.

Il n'y a eu aucune manifestation.

La Question d'Egypte

Vienne, 11 mars. — On assure dans plusieurs milieux politiques que le gouvernement français vient de présenter les ébauches européens au sujet de l'occupation anglaise en Egypte et de la nécessité d'une évacuation.

La Russie aurait promis à la France son concours et les milieux bien informés en affirment que le sultan lui-même, d'accord avec la France et la Russie qui prendrait vis-à-vis de l'Angleterre, l'initiative de la mise en demeure.

L'Angleterre aurait enfin accepté d'entrer en pourparlers avec la France sur la question d'occupation, voulant aussi bien manifester son intention d'aplanir les difficultés qui existent entre les puissances.

Les affaires du Transvaal et de la baie de Delagoa lui commanderaient, paraît-il, cette attitude conciliante, de bonnes relations avec la France pouvant, à un moment donné, faciliter le règlement de ces questions.

Les intérêts de l'Allemagne et de l'Autriche en Egypte étant trop secondaires pour justifier nettement une position pour ou contre, ces deux puissances observeront dans cette question une attitude neutralité.

L'Italie très froissée du recul de l'Angleterre dans la question de Zeila se montrerait plutôt hostile à une occupation indéfinie de la vallée du Nil.

L'Espagne que la révolte cubaine et ses embarras financiers empêcheraient de suivre en toute liberté la question égyptienne aurait mannins accords toutes ses sympathies aux pourparlers français.

Enfin, on ajoute que la question égyptienne pourrait avoir fait un pas décisif au point de vue de l'évacuation.

La Triplice

Berlin, 11 mars. — On assure que l'empereur Guillaume qui devait partir vendredi prochain pour Gênes aurait décidé d'ajourner son départ d'une huitaine de jours.

Ainsi donc, le bruit qui a couru d'une rencontre des trois souverains de la Triple alliance le 16 mars à Gênes, serait dénué de fondement, du moins pour ce qui concerne l'empereur Guillaume.

D'autre part il faut observer que dans les cercles bien informés de Berlin, on n'a pas ajouté le moindre crédit à la nouvelle d'une entrevue officielle de l'empereur François-Joseph avec le prince Humbert.

Une entrevue des deux souverains ne pourrait avoir lieu qu'à Rome, et l'on sait que par égard pour le pape, l'empereur d'Autriche s'est toujours refusé à cette démarche.

Toutefois, on croit ici à la possibilité d'une entrevue du roi Humbert avec l'empereur d'Autriche. Cette entrevue aurait lieu à Naples, vers la fin de l'excursion que l'empereur doit faire dans la Méditerranée.

Vienne, 11 mars. — Le comte de Limbourg, ambassadeur d'Allemagne auprès de la cour d'Autriche-Hongrie, a quitté Vienne ce matin, se rendant à Berlin. Bien que les organes officiels assurent que ce déplacement est uniquement motivé par des affaires privées, il est à peu près certain que le comte de Limbourg doit assister demain à la fin de la conversation du prince de Bismarck avec le prince de Hohenlohe. La coïncidence du voyage est trop marquée pour qu'il soit possible d'ajouter quelque créance aux assurances officieuses contradictoires.

Vienne, 11 mars. — Dans les cercles diplomatiques de Vienne, on ajoute une grande importance à l'entrevue actuelle du comte Golochowski avec le prince de Hohenlohe.

On laisse entendre que cette entrevue n'a pas précisément pour objet de trouver des moyens afin de venir en aide à l'Italie, mais plutôt de discuter la situation créée par la fête de la Triple-Alliance, par suite des récents événements d'Afrique.

Il ne s'agit pas, certainement, d'abandonner l'Italie, mais de prendre des précautions dans le cas où un conflit se produirait pendant que cette puissance est encore engagée en Afrique.

En tout, l'entrevue de Berlin tend surtout à resserrer les liens qui unissent les deux empires du centre.

Vente d'armes en Bavière

Munich, 11 mars. — L'administration militaire bavaroise vient de mettre en stock 40000 fusils modèle 1891-1881 au prix de 5 francs pièce. On assure que ces armes sont destinées à la Chine.

Les Etats-Unis et l'Espagne

Madrid, 11 mars. — Dans les cercles ministériels, on espère une détente prochaine dans les rapports entre l'Espagne et les Etats-Unis.

Dans trois heures, on compte que plusieurs semaines se passeront avant que le droit de belligérants ait été reconnu aux Cubains.

D'ici là, des événements militaires importants auront lieu à Cuba.

LA BELGIQUE

TERRIBLE EXPLOSION

Douze tués

Bruxelles, 11 mars. — Des machines ont fait explosion aux aciéries de Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle). Douze ouvriers ont été tués. Il y a en un grand nombre de blessés.

Dernière Heure

Les Italiens en Afrique

Graves révélations

Rome, 11 mars. — Pendant toute la journée, le bruit a circulé avec persistance à Montecitorio qu'un combat avait eu lieu à Agordat, entre les derviches et la colonne envoyée par le général Baldissera. Le situation de Kassala semble périlleuse.

Le *Corriere della Sera* publie une dépêche de son correspondant le député Macola, qui annonce son retour à Rome et donne des détails très graves sur la période qui précéda la bataille d'Adoua.

Il déclare que le gouvernement retenait les dépêches et faisait ouvrir les lettres afin d'empêcher que l'Italie eût connaissance de la déplorable situation dans laquelle se trouvait l'armée.

Les soldats étaient fatigués, mal nourris, mal habillés et manquaient de soins médicaux.

Les effectifs étaient très diminués par la maladie. Les batteries avaient leurs mulets morts de faim.

La retraite était devenue inévitable, quand M. Crispi adressa au général Baratieri une dépêche dans laquelle il n'est plus une guerre mais une pitoyable militaire, excitant ainsi le général à l'action. C'est alors que le conseil des généraux décida l'attaque avant l'arrivée du général Baldissera.

Le député Macola ajoute d'autres détails déjà connus, notamment que le commandement ne s'est pas égal à la situation.

Enfin, il ne s'est pas rendu compte de l'état de la troupe.

Actuellement la situation est très grave. Les officiers expérimentés ont disparu dans le désastre d'Adoua. Les populations sont révoltées ; le nouveau commandant en chef a relevé le moral, mais ne peut pas faire des miracles.

Départ de l'Empereur d'Autriche

Vienne, 11 mars. — On a reçu ici officiellement la nouvelle que l'empereur François-Joseph quitterait le cap Martin le 15 mars à deux heures de l'après-midi.

Il s'arrêtera environ quatre jours à Gênes et la ligne de Brenner. L'empereur ne doit pas s'arrêter à Gênes.

Par contre, on croit que les bruits d'une entrevue de l'empereur avec le roi Humbert dans cette ville, sont inexacts.

Entrevue d'Humbert et Guillaume

Rome, 11 mars. — L'agence italienne confirme la prochaine entrevue du roi Humbert et de l'empereur Guillaume à Gênes. Le roi d'Italie sera probablement accompagné du ministre des affaires étrangères.

Il est certain que cet entretien aurait pour but de couper court à tous les bruits défavorables au maintien de la Triple Alliance.

VENTE D'UN VOLCAN

Londres, 11 mars. — Un volcan a été mis aujourd'hui aux enchères à Londres. Il dépend des des *Antilles* et appartenait à un prince de Naples autrefois à un Napolitain, le duc de Mauziane, premier ministre du dernier Bourbon de Naples. Il le renferme une habitation et des vignobles.

Le volcan a été vendu 4000 livres.

L'administration de l'Algérie

Alger, 11 mars. — Dans sa séance d'aujourd'hui le conseil supérieur de l'Algérie a été appelé à examiner les comptes administratifs pour 1895. Le gouverneur général, M. Lozé, a insisté en exprimé que contrairement aux années précédentes les attributions ne lui permettraient pas de donner son approbation.

Le gouverneur général déclara que on n'était qu'à titre documentaire et par courtoisie que jusqu'à présent ses prédécesseurs et lui avaient demandé cette approbation.

Dorénavant M. Cambon déclare qu'il se bornera à une simple communication, afin de permettre au conseil de se rendre compte de l'emploi des crédits.

A la suite de cette déclaration, un conseiller a déposé un vœu tendant à ce que les pouvoirs de l'association soient augmentés, mais le gouverneur a fait remarquer que le rôle purement consultatif du conseil supérieur était assez sérieux et que lui-même était très heureux de soumettre à cette assemblée les projets qu'il présentait à l'approbation du gouvernement.

Manifestation antisémiste

Paris, 11 mars. — Une manifestation antisémite a eu lieu ce soir devant l'hôtel du baron de Rotschild.

Les agents sont intervenus ; une bagarre s'est suivie d'une cinquantaine de manifestants qui ont sorti fortement.

Une Election invalidée

A STRASBOURG

Strasbourg, 11 mars. — Aux élections generales qui eurent lieu il y a deux ans pour le Reichstag, M. Pocelmann, sous-préfet de Schlestadt, fut élu depuis de l'arrondissement qu'il administrait.

De vives protestations furent élevées contre cette élection. La commission du Reichstag, chargée de vérifier la valeur des protestations, a reconnu que le résultat du vote avait été faussé, par suite de la pression gouvernementale. En conséquence, il a été invalidé.

Les déserteurs Italiens

Nantua, 11 mars. — Des trains arrivent sans cesse bondés d'Italiens.

On a remarqué le passage de deux bersagliers armés, désertant pour se rendre à Genève.

Les journaux de ce matin

De la **Politique Coloniale** :

Un de nos correspondants d'Extrême-Orient, signale que depuis le Pékin d'un très grand nombre d'agents étrangers, tous desireux d'obtenir quelque concession du gouvernement chinois.

Les bureaux des ministères sont dit-il remplis de négociants, de financiers, d'ingénieurs et d'entrepreneurs de toutes sortes, sollicitant quelque contrat gouvernemental soit pour la construction de chemins de fer, soit pour l'établissement de banques ou autres institutions d'un caractère public.

De la **Petite République** :

On témoigne de plus en plus mécontentement au ministère de la guerre de l'inexplicable indulgence des tribunaux correctionnels devant la fraude des fournisseurs de viandes pour l'armée.

Un boucher de Grosmesnil, que se servait de faux poids pour ses livraisons au 46e de ligne, n'a été condamné qu'à cent francs d'amende, alors que huit jours auparavant le même tribunal infligeait trois mois de prison à un crève de faim, qui avait dérobé un pain d'une livre chez un boulanger.

On s'indignait hautement dans les bureaux de la guerre de cette façon de rendre la justice et l'on y faisait remarquer qu'une peine très sévère aurait sans doute frappé tel pauvre homme qui aurait dérobé une cotelette au boucher fraudeur.

Du **Soleil** :

Après la défaite d'Amba-Alaghi, les Italiens ont refusé la paix que leur offrait le Negus.

La refusèrent-ils encore après le désastre d'Abagarima? L'Italie n'arrivera jamais à placer sous son protectorat le souverain dont la devise est. L'Ethiopie n'a pas d'autre protecteur que Dieu.

M. di Rudinì a déclaré à la tribune que le traité sur lequel M. Crispi s'est appuyé pour imposer à Ménelik le protectorat de l'Italie reposait sur une équivoque. Or, entre l'Italie et Ménelik, une seule chose s'oppose à la paix : l'interprétation fausse, malhonnête, que le gouvernement italien a prêté jusqu'ici au traité d'Uciali.

Donc la paix est possible. Nous espérons que M. di Rudinì saura décider le roi Humbert à répudier des idées chimériques revanche et à conclure une paix loyale avec le souverain que ses soldats appellent Menelik le vicérieux et ses sujets : Menelik le juste.

De l'**Eclair** :

La condamnation de Marie Michel entraînera-t-elle obligatoirement la révision du procès de Cauvin ?

Aux termes de la loi actuelle, la révision d'un procès d'assises jugé par le tribunal ou par la Cour de cassation lorsque deux accusés ont été par deux arrêts différents condamnés pour le même fait sans que les deux arrêts puissent se concilier ; ou encore lorsque deux accusés ont fait une victime supposée est vivante ou enfin lorsqu'un des témoins a chargé dont la déposition a pu déterminer le verdict est condamné pour faux témoignage.

Dans l'espèce présente, on peut douter que la première condition soit remplie, la seconde ne l'est sûrement pas, mais la troisième l'est de façon non douteuse.

Marie-Michel a été condamnée pour faux témoignage.

Dans la Cour de cassation peut être valablement saisie. Elle le sera. Que fera la cour suprême ?

Si l'opinion publique dictait ses décisions, il n'est pas douteux qu'elle userait de son droit le plus large et renverrait Cauvin devant de nouveaux juges. Cette solution semble impossible pour des raisons qui relèvent de près au sens commun.

Du **Gaulois** :

Au moment où tout le monde commente la décoration du prince Henri d'Orléans, il nous paraît intéressant d'avoir à ce sujet, l'opinion d'une haute personnalité du parti royaliste. Nous nous sommes adressés au duc de Broglie, qui a bien voulu répondre à nos questions.

« Je considère, a-t-il dit, la distinction accordée au prince Henri d'Orléans, comme un acte de pure justice, auquel il ne faut donner à mon avis, aucune portée politique. Ce n'est pas comme prince, mais comme explorateur que le prince Henri a reçu la croix.

On la donne à bien d'autres qui, certes, l'ont bien moins gagnée. Je ne regrette qu'une chose, c'est que le gouvernement n'ait pas cru en même temps devoir rendre au prince toutes les prerogatives de citoyen français ; c'est là que reé l'étrangeté de la situation.

On le juge digne de la croix d'honneur et on lui interdit de servir dans l'armée française où sa place est tout indiquée.

Du **Figaro** :

Décidement et grâce au ministère radical, nous reconnaît à l'étranger. Sans doute, l'impud sur le revenu n'a pas encore fait couler des ruisseaux de lait dans les campagnes, mais cela viendra, et, en attendant, les loups eux-mêmes s'humanisent.

Nous avons vu hier M. Basly qui fut autrefois l'infatigable et dangereux promoteur de plusieurs grèves qui ne sont pas terminées toutes sans effusion de sang, prêcher la sagesse, la modération et déconseiller le chômage aux ouvriers des mines d'Ostricourt.

Ces beaux jours étant décidés nous ne savons sous quel prétexte, à abandonner leur travail et M. Basly, dans un discours fort sage *leur a fait entendre raison*.

Une constatation ne comporte chez nous aucune arrière pensée de blâme personnel. Les vies valent par eux-mêmes et comme cchéi que vient d'accomplir le député de Lille implique un certain courage et se trouve conforme au bon sens, nous ne recherchons pas si le passé de M. Basly s'accorde bien ou mal avec son attitude présente.

Mais la remarque d'ordre général que motive cette conversion de M. Basly aux idées de modération, est que parmi les hommes politiques s'approchant de la pratique du pouvoir, quand ils se trouvent aux prises avec les réalités et les responsabilités du gouvernement moral immanses, ils sacrifient volontiers leurs principes à leur intérêt.

Du **Radical** :

Il faut que le Sénat se résigne à voir son existence contestée par des cris. Que cela soit désagréable à quelques-uns de ses groupes, c'est possible, mais aucune constitution, aucune loi n'oblige le peuple français à être agréable au Sénat, pas plus du reste qu'aucune loi n'oblige le Sénat à être agréable au peuple français.

Le Sénat existe de par la volonté de l'Assemblée constituante de 1871. Il résulte comme il l'entend la fonction dont il a été investi par les orléanistes de l'assemblée de Versailles, c'est bien le moins qu'il laisse aux républicains de 1896 le droit de l'attaquer et de poursuivre, par les moyens légaux, la suppression d'une institution qui n'a rien de sacro-saint.

Il n'y a plus d'être, pas plus de sacro-majesté même à l'égard de sa majesté le Sénat.

Chronique Régionale

Dans la séance du 10 mars dernier, le bureau de la Chambre a nommé M. Emile Dubois, député du Nord, membre de la commission de 22 membres chargée de l'étude des questions relatives aux ports et aux voies navigables.

LE CRIME DE ROUBAIX

Obsèques de la victime

Les obsèques de Augustin Vanneste, la malheureuse victime du crime de l'avenue Amipere, ont eu lieu hier, à sept heures et demie du matin.

Le corps, d'abord déposé dans le vestibule d'entrée de l'Hotel-Dieu, a été ensuite conduit à l'église Notre-Dame et de là au cimetière.

Bien que l'heure fut matinale un grand nombre de curieux stationnaient aux abords de l'hôpital dans la rue Notre-Dame et sur tout le parcours du cortège qui s'est dirigé vers le cimetière en suivant les rues des Lignes, Fosse-aux-Chênes, Pellart, Pauvrée et Danube.

Parfaitement, des groupes qui se formaient au commentaire crime apportait les chances qu'il y a de voir bientôt la justice mettre la main sur le misérable auteur d'un pareil forfait.

Le père de la victime continuait le deuil suivi de plusieurs autres membres de sa famille. Un certain nombre d'autres personnes venaient après.

L'enquête

Un point capital existe : trouver l'individu qui dimanche dans la nuit s'est efforcé à reconduire le jeune Vanneste à Roubaix.

A partir de la Grande-Place de Tourcoing tout indice manque. La police du côté ville et celle de Roubaix sont sur les dents. Leur zèle en cette pénible affaire est au-dessus de tout éloge et il y a tout lieu d'espérer que leurs efforts aboutiront.

Le signalement de l'individu est tellement vague qu'il ne sert à presque rien.

Dans son trajet de Tourcoing à Roubaix, s'est il arrêté dans quelque cabaret avec l'enfant qu'il conduisait ? C'est probable, mais jusqu'ici, malgré les plus minutieuses recherches, la police n'a pu obtenir aucun indice sérieux.

Les cabarets des différentes routes que l'homme et l'enfant auraient pu prendre ont été visités avec soin et rien, par le plus petit indice, n'est venu jeter la moindre clarté sur cette lénébreuse affaire.

Pour satisfaire la légitime curiosité de nos lecteurs, nous aussi nous avons fait une enquête. Nous aussi, comme tous les agents de la sûreté, toutes les brigades de gendarmerie, nous avons fouillé les cabarets, interrogé, questionné ; *pas plus que tous les braves agents de la force publique nous n'avons recueilli l'indice cherché.*

Les cabarets, les questions, les fouilles les recherches ; c'est un peu sur lui qu'il faut compter pour que la justice atteigne le coupable, que tout le monde voudrait voir arrêté.

L'enquête à Tourcoing

Comme nous le disons plus haut, toute la police s'est piétinée, depuis deux jours nous avons recueilli un indice sérieux.

Un fait éclairci

Il a été dit et c'est le petit Vanoetghem qui l'a déclaré à M. le juge d'instruction Vitry, que dans la soirée de dimanche, vers 10 heures, alors qu'il se croisait dans les rues de Tourcoing, un homme barbu sortant d'un estaminet les convoyait chercher un cigare dans un débit.

Les enfants accompagnent la commission et l'inconnu remit à Vanoetghem 2 sous pour sa peine.

L'inconnu rentra à nouveau à l'estaminet.

Bien que ce fait se soit passé à dix heures et qu'en définitif Augustin Vanneste n'est disparu qu'une heure du matin, on n'est pas moins heureux de le voir éclairci.

Or, la personne qui a chargé les enfants de la commission s'est fait connaître. C'est M. Emile Lacquement, 23 ans, ouvrier horloger chez M. Bayart, place Tisseraud-Chaussée, à Roubaix, et demeurant au Moulin-Tonton.

Nous avons dit que les agents étaient chargés de visiter tous les estaminets pour savoir si dans un débit quelconque ouvert, l'individu ne serait pas entré avec l'enfant.

Certains débitants pourraient craindre qu'en fournissant un renseignement à leur commune, ils s'exposeraient à un procès pour infraction à la police des cabarets, nous sommes autorisés à leur dire qu'ils peuvent être de ce côté plus rassurés. La justice en ce cas contraire serait très reconnaissante d'obtenir *les renseignements les plus complets.*

L'instruction à Lille

IMPORTANTE DÉCLARATION

L'assassin dénoncé

Une dame X... dont nous ne donnons pas le nom pour ne pas nuire à l'action de la justice, s'est rendue hier à Lille et a fait à M. Vitry, juge d'instruction, une importante déclaration.

D'après ce que nous avons pu apprendre cette dame connaîtrait l'assassin dont elle a donné le nom au magistrat instructeur. Des ordres ont été envoyés pour que cet individu soit arrêté jeudi matin à la première heure. Des agents de la sûreté se tiennent en permanence à proximité de l'endroit où gouvernement cet individu passe la nuit pour le cueillir s'il tentait de s'évader.

Espérons que le renseignement donné par Mme X... permettra de mettre la main sur le misérable qui a perpétré ce forfait épouvantable.

Chronique Locale

ROUBAIX

CONFÉRENCE

organisée par la « Ligue républicaine démocratique »

Une conférence importante organisée par la « Ligue républicaine démocratique » aura lieu samedi prochain 14 mars, à huit heures et demie très précises, dans la salle Dominique-Rousseau, rue de l'Alouette.

M. Delpech, sénateur, y traitera : *De la politique générale dans les élections municipales.*

Il sera perçu dix centimes d'entrée pour frais de salle.

Une conférence populaire

Mercredi soir, à huit heures et demie, M. Taisne, instituteur-adjoint à l'école de la rue du Bois, directeur, M. Glaise, à fait, dans l'une des classes de cet établissement, une très intéressante et très instructive causerie sur « les Différentes formes de l'impôt sous l'ancien régime ».

Plus de soixante-dix auditeurs assistaient à cette conférence populaire, la grande attention qu'ils ont prêtée au conférencier a été le meilleur témoignage de l'intérêt que la question traitée avait pour eux.

Simplement, sans grandes phrases, mais d'une façon nette et précise, M. Taisne a passé en revue toutes les formes de l'impôt qui, sous l'ancien régime, écrasaient le peuple : la taille, la gabelle, les aides, la corvée, la dîme, le taillon, la capitation, les vingtièmes, les octrois, les douanes, ont été expliqués et développés à la satisfaction générale.

Aussi, est-ce au milieu des applaudissements les plus chaleureux que le conférencier a terminé cette causerie-leçon qui sera complétée mercredi prochain par une étude sur : « Les Impôts après quatre-vingt-neuf. »

Un incident dans une fabrique

Mardi, vers six heures du soir, chez MM. Ryo-Catteau, mécaniciens, rue Pellart, un ouvrier, Jules Vanderovera, âgé de 30 ans, demeurant rue Daubenton, était ivre et voulait empêcher ses camarades de travailler.

L'un d'eux, M. Adolphe Duplat, 27 ans, épinglier, demeurant 18, rue Mibi, essaya de le ramener à la raison ; mais l'ivrogne, devenu furieux, lui lança une lime qui l'atteignit au ventre.

M. Jules Ryo appela la police qui s'empara de l'ouvrier par trop brutal et le conduisit au dépot de sûreté.

Le drame conjugal de la rue de la Paix

La victime Eugénie Libin, a été visitée hier matin par M. le docteur Lefgilliere. Les blessures qu'elle a reçues ne sont pas graves et son rétablissement ne demandera qu'une quinzaine de jours de repos.

L'agresseur, Désiré Vanhoorde (et non Libynn comme nous l'avions dit), est âgé de 39 ans et exerce le métier de mécanicien. Il a été interrogé hier matin par M. Chapé, commissaire de police du 4e arrondissement, et sera transféré à Lille ce matin.

Suites mortelles d'un accident

Nous avons relaté dans notre numéro d'hier l'accident survenu à un journalier, Léopold Clemmen, qui en tombant lundi soir, s'était fracturé la colonne vertébrale.

Le blessé qui avait été transporté à l'Hôtel-Dieu est mort hier vers une heure de l'après-midi.

Mort subite

Hier, vers 5 heures 1/2 du soir, chez M. Paules, constructeur, rue de Tourcoing, un ouvrier, *Guillaume Inglebert, 60 ans, demeurant rue* Christophe-Colomb, est mort subitement.

Le concert du choral Nadaud

Une assistance nombreuse et choisie se pressait, mardi soir, à l'*Hippodrome*, pour assister au magnifique concert que le choral Nadaud avait organisé.

C'est un nouveau succès, que cette phalange roubaisienne a obtenu. Il est bon de dire que toutes les fêtes qu'elle organise sont toujours de plus en plus brillantes.

L'association symphonique, sous la direction de son dévoué chef, M. Koszul, a ouvert le concert en exécutant avec maestria « la Marche Lorraine » et « Les Musadins ».

Le *Choral Nadaud*, dirigé par son excellent chef, M. Mermet, a exécuté « Le Chant des Bateliots » et « La Voix humaine », ce dernier chant a été dédié à la société, par M. H. Marechal, en souvenir de sa superbe exécution de Dunkerque, exécution que a valu au choral le 1er prix. *C'était la première fois que ces deux œuvres étaient chantées à Roubaix, aussi la salle les a chaudement applaudies* « Le Chant des Bateliots » a été bissé, tant le public a été pour l'exécution qui pour cette exécution qui est grandiose.

M. Dumortier, un tenor de grand avenir, a, quoique légèrement indisposé, chanté d'une façon magistrale un air de « Lakmé » et l'aubade du « Roi d'Ys. »

Que dire des autres artistes qui ont, par leurs talents, contribué au succès de la soirée ? Nous ne faisons qu'être l'interprète des dilettantes qui étaient présents en félicitant Mlle Ganne, de l'Opéra, qui, dans « Le Chant des Bateliots », a chanter dans la perfection l'air du « Cid, » le duo de « Siguerd, » les scènes du « Miserere » et du « Trouvère, » dans lesquelles elle avait comme partenaire M. Dumortier.

M. Tracol, violoniste fer prix du Conservatoire de Paris, a joué dans la perfection des airs variés, entre autres le « Chant du Pêcheur, » « Méditation de Thais, » « l'Abeille, » « Conte Arabe » et « Obertass. »

La partie comique était réservée à M. Houzé, de Bruxelles, qui s'en est acquitté avec succès et avant contentement des spectateurs.

Avant de terminer, nous devons féliciter M. Seulin, à qui était dévolu la tâche ingrate de *piano accompagnateur*, et tous les organisateurs de la soirée.

Bouchée de pain

Dans la journée de mardi, l'œuvre de la Bouchée de pain a distribué 500 portions aux grandes personnes et 500 portions aux enfants.

Dans la salle du refuge 26 lits ont été occupés.

Les Sociétés qui naissent

Par arrêté préfectoral en date du 6 mars, la Société particulière des Amis réunis du billard labyrinthe a reçu l'autorisation de se constituer.

Son siège est établi chez M. Henri Cache, cabaretier, 124, rue de l'Alma.

Menus